



Bulletin municipal

Ville de

Pontacq

ÉDITO

Pontacquaises, Pontacquais,

Depuis plus d'un an notre vie est rythmée par la crise sanitaire : confinement, déconfinement, reconfinement, couvre-feu, restrictions, télétravail etc. Nous avons l'impression que peu de choses ont changé depuis mars 2020 et pourtant.

Un centre de vaccination est opérationnel depuis début avril sur notre commune. Nous avons porté ce projet en collaboration avec la Communauté de communes Nord Est Béarn, les municipalités de Soumoulou, Espoey, Nousty, Ger et l'ensemble du personnel médical des 5 villages. Ce service de proximité est ouvert aux habitants de notre bassin de vie en fonction des priorités édictées par le gouvernement.

L'équipe municipale travaille sur de nombreux projets qui changeront le visage de notre commune : la revitalisation du centre bourg, le réaménagement des bords de l'Ousse avec notamment la création d'un espace de loisirs sur l'ancien camping, l'aménagement du quartier Mathelié autour du collège en cours



de construction. Tous ces projets vous sont détaillés dans les pages de ce nouveau numéro du Fil de l'Ousse.

Pour les réaliser, nous venons de voter un budget 2021 ambitieux avec plus de 3 millions d'euros de crédits d'investissement affichant ainsi la volonté d'aller de l'avant pour le bien être de tous et l'attractivité de notre village.

De plus, afin d'embellir notre commune et repeindre les murs gris, une fresque murale va être réalisée à l'angle de la rue de la République et de la place de la Tour. Elle représentera le passé industriel et les savoir faire anciens de Pontacq.

Vous le voyez, les raisons d'espérer sont nombreuses, l'horizon s'éclaircit et les dynamiques qui constituent dès aujourd'hui et dans le futur le « Bien Vivre Pontacq » sont bien présentes.

Au plaisir de nous retrouver prochainement dans l'un des cafés ou restaurants de notre village pour lesquels j'ai une pensée particulière.

SOMMAIRE

PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG :

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Comme indiqué dans le programme électoral de « Bien Vivre Pontacq », notre équipe a engagé un large projet de revitalisation du centre bourg, qui s'étalera sur de nombreuses années. Les besoins sont là, les idées ne manquent pas, et l'enjeu pour Pontacq est de taille ! Le projet doit donc être mûrement réfléchi, les sources de financement recherchées, et la mise en œuvre doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes extérieures.

Ce projet doit bien évidemment être coconstruit avec vous tous, aussi nous travaillons à un numéro spécial du fil de l'Ousse qui sera dédié à une large présentation de l'étude qui a identifié les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui caractérisent notre territoire. Le diagnostic est posé. Il reste maintenant à vous le partager, et vous faire part des axes qui guideront notre action. Nous avons imaginé une présentation publique mais le contexte sanitaire nous oblige à changer de mode de communication...

A partir de là, nous pourrons vous associer pleinement aux différentes déclinaisons du projet global, recueillir vos avis, vos idées, vos craintes aussi, pour enrichir le débat, et pour pouvoir faire des choix

qui correspondent pleinement aux attentes de la majorité d'entre vous.

Le chef de projet recruté par la Communauté de Commune Nord-Est Béarn dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, aura notamment pour mission de nous accompagner sur la mise en place de dispositifs de démocratie participative et sur l'animation d'outils de consultation citoyenne. C'est ce que nous avons initié dès le début du projet de revitalisation, en organisant différents ateliers citoyens auxquels certains d'entre vous ont pu participer. C'est ce vers quoi nous voulons aller grâce à l'application mobile interactive qui sera déployée d'ici septembre et qui nous permettra de vous alerter (en cas de risque d'inondations par exemple), de vous informer (sur les actualités et manifestations) et de vous impliquer (notamment par la possibilité de signaler des anomalies sur l'espace public ou encore de répondre à des sondages en ligne sur des sujets transversaux).



Application en cours de développement

Aujourd'hui, deux projets structurants sont en phase pré-opérationnelle. Le premier concerne l'aménagement du futur espace de loisirs des bords de l'Ousse, et le second celui de l'avenue Henri IV.

Cette fin d'année 2021 le collège Jean Bouzet aura déménagé et les locaux laissés vacants par le Conseil Départemental deviendront propriété de la commune. L'ensemble de cette zone étant classée comme une zone à risque important dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (zone rayée rouge du PPRI), la possibilité de voir des projets privés se développer est quasi nulle. Dans ce contexte, il est de la responsabilité de la collectivité d'acquérir du foncier, et de l'aménager de façon à ce que cet ensemble puisse être mis en valeur et révéler tout son potentiel. La décision d'acquérir le bâtiment de l'ancien collège répondait donc à cette préoccupation. Elle permettait également de répondre à deux problématiques que sont l'inadaptation des locaux actuels des services techniques, ainsi que le manque de locaux à mettre à disposition de nos associations, une sorte de maison des associations. Tous deux pourront y être accueillis dans de bonnes conditions. De la même façon, se posait la question du devenir du terrain de l'ancien camping. Et outre la contrainte de la zone inondable qui interdit tout ajout de construction, la beauté des lieux nous a naturellement conduit à imaginer un

espace intergénérationnel à inventer.

D'autant qu'avec la piscine, les courts de tennis, le city-stade, la salle polyvalente « Pierre Lacaze » et le boulodrome déjà existants cet espace s'inscrit pleinement au cœur d'un espace de sport et de loisirs. Avec la future maison des associations, l'école Simone Veil et le stade « François Méret », c'est donc un quartier entier dédié aux équipements publics et de loisirs qui verra sa destination renforcée. Les propriétaires actuels du terrain de l'ancien camping l'ont bien compris, et ont été séduits par le projet de reconversion du site. Et ils nous ont fait confiance pour redonner vie à ce lieu, au bénéfice de l'ensemble des Pontacquais, en acceptant de céder à la commune une partie de ce terrain.



Extrait du diagnostic en vue de la revitalisation du centre-bourg

Cette zone devrait accueillir un terrain d'entraînement pour les clubs de foot et de rugby, qui demandent depuis 12 ans cet équipement complémentaire pour pouvoir

PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG (SUITE)

accueillir les enfants et jeunes licenciés de Pontacq et des alentours toujours plus nombreux dans de bonnes conditions. Ce terrain, qui ne sera pas doté de vestiaires, pourra être utilisé par l'ensemble des Pontacquais en dehors des heures d'entraînement. L'espace de loisirs serait également doté d'une aire de pique-nique arborée, aménagée avec des barbecues, des tables et des bancs. De nouvelles essences d'arbres seront plantées (ornement, fruitiers...) et des tables de Ping Pong pourraient compléter cet espace convivial. Enfin, des toilettes publiques seront installées dans l'ancien bâtiment d'accueil du camping et l'aire de pétanque jouxtant la piscine pourrait également être agrandie. Ce projet, rendu possible grâce à l'achat imminent du terrain de l'ancien camping, complètera les équipements déjà prévus et annoncés dans le programme électoral de « Bien Vivre Pontacq », à savoir une belle aire de jeux pour enfants à proximité du city-stade ainsi qu'un skate-park ou un pump track. Ces dernières demandes sont d'ailleurs appuyées par le Conseil Municipal des jeunes! Enfin, le futur chemin de randonnée reliant Lamarque-Pontacq à Livron et qui longera l'Ousse à cet endroit, permettra d'organiser une déambulation douce au fil de l'eau et une mise en valeur de notre patrimoine dans un écrin de verdure et un environnement préservé.



Exemple d'intégration paysagère d'une aire de jeux

Vous l'aurez compris, notre souhait est de créer un espace d'échanges, de convivialité, et de rencontres intergénérationnelles, un lieu de biodiversité que chaque Pontacquoise et chaque Pontacquais puisse s'approprier. C'est pourquoi nous vous solliciterons prochainement, afin qu'ensemble, nous puissions faire de l'espace de loisirs des bords de l'Ousse un lieu à la hauteur de vos espérances!

Quant au second projet structurant pour la commune qui devrait voir rapidement le jour, il fera également l'objet d'une présentation et d'une consultation de la population. Il s'agit de l'aménagement de l'avenue Henri IV. Dès l'automne prochain, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre (SEABB), va lancer une nouvelle tranche de travaux importante sur la commune. Après la partie basse de la rue Marquenave, c'est au tour de l'avenue Henri IV de faire l'objet d'un important chantier de rénovation de nos réseaux. Il y aura bien évidemment des contraintes

à anticiper, des désagréments à supporter et des changements d'habitude à opérer. Mais ces travaux sont indispensables. Et ils vont pendant plusieurs années conditionner le rythme de la revitalisation du centre-bourg et en particulier celui du réaménagement des espaces publics. Personne ne comprendrait en effet que des travaux soient entrepris par la commune sur ses espaces publics avant que le syndicat n'intervienne en sous-sol... Après l'intervention du syndicat, nous pourrions donc engager un chantier de réaménagement de l'avenue Henri IV. Celui-ci devra permettre une meilleure répartition de l'espace entre les différents utilisateurs (piétons, vélos, véhicules à moteur), avec un objectif de sécurisation, de partage et d'amélioration qualitative de cet axe structurant d'entrée de ville, d'accès aux commerces, et de liaison entre le centre-bourg et le quartier du nouveau collège. Nous

reviendrons là encore vers vous afin de recueillir vos attentes et vos idées.

Vous le voyez, il aura fallu une lecture un peu longue pour vous présenter brièvement deux projets structurants qui marqueront les prochains mois de notre cité. Et il y a encore tellement de projets dont j'aimerais vous parler... Les nouveaux outils dont nous sommes en train de nous doter, ainsi que l'arrivée prochaine du chef de projet Petites Villes de Demain vont nous permettre de mettre en œuvre et d'animer de nouvelles formes de consultation et d'implication de la population sur nos projets structurants. Mais rien ne remplacera les échanges que nous aurons dès que possible lors de présentations publiques des projets, ou à l'occasion de rencontres informelles autour de toutes celles et ceux qui font la richesse associative, économique et humaine de notre territoire.

Le Maire,
Didier LARRAZABAL

VIE ASSOCIATIVE, TRAVAUX ET GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

H. SOUSBIELLE

JEUX MAISON REY

Les jeux d'enfants de la maison Rey ont été remplacés dernièrement par les services techniques municipaux pour remplir de bonheur les nouveaux utilisateurs !



ANIMATIONS ET CÉRÉMONIES, PROGRAMMATION ÉVÈNEMENTIELLE - J. TRIVERIO

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Les marchés des samedis 1^{er} et 8 mai seront maintenus. N'hésitez pas à venir à la rencontre de nos exposants !



LE COIN DES FINANCES - CH. CAILLABET

L'approche budgétaire 2021 a été abordée en tenant compte des impératifs concernant les 2 chantiers pluri annuels majeurs engagés par la commune, à savoir :

Les travaux de dynamisation du centre bourg, décrits plus haut, s'étaleront sur une quinzaine d'années, qui nécessitent en amont d'importants travaux d'assainissement liés à la mise en séparatifs des réseaux d'eaux usées et pluviales, ces derniers ayant démarrés fin 2020 avec la rue Marquenave et qui se poursuivront en 2021 avec l'avenue Henri IV.

Les travaux d'aménagement autour du nouveau collège, permettant la commercialisation de lots destinés à l'habitat.

Les enveloppes budgétaires consacrées à ces travaux seront très conséquentes. Elles nécessiteront, un recours massif à l'emprunt, mais n'entraîneront pas, grâce aux recettes supplémentaires générées par ces investissements, de dérapage des taux des impôts locaux.

Ainsi les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti augmenteront en 2021 de 2 %, après 3 années de stabilité (rappelons que ces derniers sont très lar-

gement inférieurs à ceux pratiqués dans des communes comparables à Pontacq).

La présentation des avis d'imposition sera par contre modifiée, avec la suppression de la colonne « département », qui se cumulera sur la colonne « commune », conséquence de la réforme de la Taxe d'Habitation (un article spécifique est d'ailleurs consacré à ce sujet dans le présent Fil de l'Ousse).

Le recours à l'emprunt qui aurait pu attendre 1 ou 2 ans, sera anticipé, compte tenu des conditions de marché actuelles et afin de se prémunir contre les hausses de taux consécutives à des tentatives de relance de l'inflation, qu'on est malheureusement en droit d'attendre, du fait des niveaux de dettes des Etats (dont la France) ayant eu recours à des aides massives en soutien de leurs économies.

En parallèle, les investissements prévus dans notre programme de campagne seront maintenus, conformément à nos engagements. Ceux de 2021 sont repris dans le schéma joint.

PRINCIPALES ACTIONS

Aménagement
église
(paratonnerre)
3 000 €



Ecole
(équipement
numérique &
travaux)
137 000 €



Aménagement des
terrains Mathelié (rachat
du terrain à l'EPFL, étude
d'aménagement, voirie et
réseaux)
1 185 600 €



Réhabilitation
du centre bourg
(études et
travaux)
430 000 €



Mise en
accessibilité
des bâtiments
communaux
27 500 €



Equipement de
défense contre
l'incendie et de
défense civile
8 000 €



Aménagement
des bords de
l'Ousse (équipements
de loisirs sur ancien
camping)
51 100 €



Mise en
séparatif du
réseau d'eau
potable
60 000 €



Réhabilitation
des anciennes
décharges
50 000 €

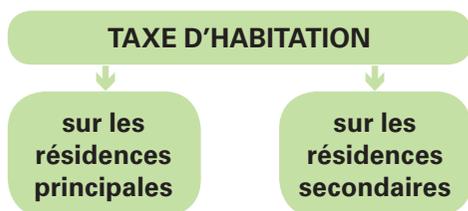
FONCTIONNEMENT
2021
3 290 000 €
*+ 9 % de dépenses
par rapport à 2020*

INVESTISSEMENT
2021
3 028 000 €
*+ 16 % de dépenses
par rapport à 2020*

IMPÔTS 2021 : QU'EST-CE QUI CHANGE POUR MA COMMUNE ?

LE PRINCIPE DE LA RÉFORME

La réforme de la taxe d'habitation est en cours. Désormais la taxe se décompose en deux :



La taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà disparu pour près de 80 % de la population. A partir de cette année (et jusqu'à sa disparition totale), les impôts acquittés par les 20 % restant sont perçus par l'Etat.

COMMENT EST COMPENSÉE CETTE PERTE DE RESSOURCE POUR LA COMMUNE ?

En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il a été décidé d'attribuer à la Commune la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'alors par le Département (13,47 %).

CETTE RÉFORME VA-T-ELLE GÉNÉRER UNE HAUSSE DE MA FISCALITÉ ?

Non. Jusqu'en 2020, votre avis d'imposition comportait notamment une colonne « commune » et une colonne « département ». La réforme a simplement pour effet de fusionner les deux colonnes.

Par exemple, si la valeur locative de mon bien est de 5 500 € et que le taux de ma commune est de 15 % :

Avant réforme	Après réforme
<ul style="list-style-type: none"> • commune: 825 € • département: 741 € • total: 1 566 € 	<ul style="list-style-type: none"> • taux communal : 28,47 % • montant: 1 566 €

QUELS SONT LES TAUX D'IMPOSITION VOTÉS EN 2021 DANS MA COMMUNE ?

TAUX D'IMPOSITION
 2 % d'augmentation
Foncier bâti : 26,19 %
Foncier non bâti : 41,07 %

NOTA : Jusqu'en 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé. Le conseil municipal n'a donc pas de pouvoir de décision en la matière.

POPULATION – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RELATION DE VOISINAGE

Un particulier peut-il tondre ou bricoler quand il veut ?

Avec les beaux jours, les activités de bricolage en extérieur et de tonte reprennent. Dans un souci de bonne cohabitation et de limitation des nuisances sonores, le Règlement Sanitaire Départemental (article 103-2) prévoit que

« les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes les mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage.

Si malgré ces mesures, tout risque ne

peut être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h ».

Merci donc de respecter ces horaires.

Un particulier peut-il brûler ses déchets verts sur sa propriété ?

NON. Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est interdit, de même que l'utilisation d'incinérateur individuel de jardin (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental). Il n'existe pas de dérogation à ces dispositions dans le département des Pyrénées-Atlantiques. L'infraction à cette règle constitue une contravention de 3^e classe pouvant atteindre 450 €. Les déchets verts doivent donc être apportés en déchèterie.

MOT DE L'OPPOSITION

Lors de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2021, en tant qu'élus de l'opposition nous avons refusé de voter l'approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent. En effet, lors de ce précédent conseil, nous avons voté en faveur de l'achat du terrain de l'ancien camping mais nous n'avons pas voté pour la destination de ce terrain, à savoir un terrain d'entraînement pour les clubs de foot et de rugby. Nous aurions souhaité une délibération qui aurait permis de débattre de différents projets

car nous estimons que ce terrain aurait pu avoir d'autres vocations intéressantes et tout aussi pertinentes qu'un terrain d'entraînement. Etant donné que ce projet n'était pas dans le programme de la liste « Bien vivre Pontacq » menée par Didier Larrazabal, nous aurions préféré que les Pontacquaises et Pontacquais soient consultés avant de décider de la destination de ce terrain.

*Guy Esquerre, Michelle Poque et
Vincent Fourticq.*

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - C. MARROCCHELLA

DU LIEN ET DU PARTAGE EN CE DÉBUT D'ANNÉE

Durant cette situation sanitaire difficile et avec le « goûter des aînés » annulé, l'équipe du CCAS a dû s'adapter.

Le mois de Janvier a été, tout de même, synonyme d'échanges, de rencontres et de bons moments entre les membres du CCAS et certains Pontacquais.

Dans le strict respect des gestes barrière, 180 colis contenant chocolats, pâté de campagne, pruneaux à l'Armagnac et vin blanc ont été distribués aux anciens (+ de 80 ans), 5 anniversaires de mariage ont été fêtés et 2 personnes centenaires ont été félicitées.

Environ 400 cartes de vœux personnalisées, représentant la Mairie de Pontacq dessinées par Pierre Lafontaine, artiste Pontacquais, ont été boîtées au domicile des personnes de 65 à 79 ans.

NOCES D'OR (50 ans de mariage)

M. et M^{me} DurantonM. et M^{me} Monge

NOCES DE DIAMANT (60 ans de mariage)

M. et M^{me} DupontM. et M^{me} VayssièresM. et M^{me} Apeche

LES CENTENAIRES

M^{me} Krieger 100 ansM^{me} Ichouribehere 103 ans

Merci à toutes les personnes rencontrées pour leur accueil bienveillant et leur gentillesse. Merci à Paul Biraben du restaurant « Les papilles s'en mêlent » pour ses produits et son aide. Merci à Pierre Lafontaine pour son aide concernant la création de la carte de vœux.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - C. MARROCCHELLA

NOUVEAU MEMBRE AU CCAS

Nathalie LOUBES, membre du CCAS depuis 7 ans, a présenté sa démission suite à son déménagement dans les Hautes Pyrénées. Nous lui souhaitons bonne route et la remercions chaleureusement pour

son implication et son aide précieuse durant ces 7 années.

Jean Christophe Lopez, aide-soignant et hypnothérapeute, rejoint l'équipe du CCAS, bienvenue à lui!

RÉSEAUX, VOIRIE, AGRICULTURE ET FORÊT, ENVIRONNEMENT - J.-B. CAZENAVE



CIMETIÈRE : QUELS AMÉNAGEMENTS POUR SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION ?

La réglementation sur l'utilisation des produits phyto sanitaires ayant évolué, il va être désormais impossible d'utiliser du désherbant pour l'entretien du cimetière communal. Une réflexion est donc actuellement en cours sur la gestion du cimetière. De nombreuses communes ont opté pour la végétalisation des allées avec un engazonnement partiel ou total. Cela entraîne davantage de besoin en entretien et de potentiels désagréments pendant la mise en œuvre mais semblerait être la bonne solution pour embellir notre cimetière.

ENTRETIEN : L'AFFAIRE DE TOUS

Par manque de connaissance, de nombreuses personnes ne font pas l'entretien régulier qu'elles sont tenues de faire en tant que propriétaire d'un bien ou d'une parcelle.

Au niveau des cours d'eau, les propriétaires riverains se doivent de faire l'entretien du cours d'eau jusqu'au milieu de ce dernier.

Au niveau des réseaux aériens qu'ils soient électriques ou téléphoniques, les propriétaires sont tenus d'entretenir la végétation de façon à ce qu'elle ne les endommage pas.

Après une procédure administrative le Maire peut faire réaliser les travaux d'office et aux frais des propriétaires. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie par mail afin qu'une réponse écrite vous soit envoyée.

INCIVISME : RESTONS VIGILANTS

Quelques actes d'incivisme ont été signalés en mairie... Dégradation gratuite des biens communaux, dépôt sauvage de déchets dans la nature en passant par l'abandon d'animaux, ce type d'acte est systé-

RÉSEAUX, VOIRIE, AGRICULTURE ET FORÊT, ENVIRONNEMENT - J.-B. CAZENAVE

matiquement suivi par un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie. Il arrive régulièrement que les auteurs soient identifiés et verbalisés pour les actes qu'ils commettent grâce à la vigilance de chacun d'entre nous !

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

À la suite des dernières inondations, un certain nombre de constats ont été faits. Cependant la commune ne maîtrise ni la nature des travaux, ni le calendrier de leur réalisation. En effet, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) est intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018. La communauté de communes Nord Est Béarn travaille avec le Syndicat du Gave de Pau sur la problématique inondation. A ce stade, des études sont en cours par les services de l'Etat pour réviser le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI). Cette révision pourra permettre ensuite de travailler sur des modélisations hydrauliques de l'Ousse et ainsi déterminer quels types d'aménagements pourront protéger notre commune. Dans le meilleur des cas, des travaux en amont de la commune pourraient voir le jour en 2025 une fois l'ensemble des études terminées et les autorisations nécessaires obtenues. Nous restons vigilants, les délégués de la communauté de communes au Syndicat du Gave suivent attentivement l'avancée de ce dossier dont les délais dépendent à ce jour des services de l'Etat.

Au fil de l'Ousse [56] - Avril 2021

VOIRIE - SÉCURISATION

La vitesse excessive des véhicules en ville à tendance à agacer de nombreux administrés. Elle est compliquée à gérer. De nombreuses réunions avec les services du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ont permis de déterminer certains endroits clés où des modifications d'aménagements pourront être réalisées pour imposer aux différents véhicules de réduire leur vitesse.

Ainsi, des STOP seront installés à différents endroits de la commune pour inverser les priorités. Cela sera le cas sur la rue Marquenade, la rue du Colonel Betboy et la rue Maréchal Foch.

INFOS / COMMUNICATIONS

NOUVEAUX SERVICES

DEP' ORD'

Dépannage et réparation

ESPLAT Frederic
Statut professionnel garant

06 10 46 56 87
20 rue marquenade
64530 PONTACQ

INSTAN'TIF COIFFURE à DOMICILE

Carla ZACCARDELLI

06.17.54.88.68

Secteur 15km autour de Pontacq...